


CRS 52

Le Bureau Zonal Sud-Est CRS intervient pour faire respecter les 35 heures de repos réglementaires !

Trop souvent notre direction de tutelle prend l'habitude d'écourter les 35 heures de repos obligatoires sur les RD, prétextant à chaque fois un MO à venir pour réduire les droits des fonctionnaires.

Pour UNITÉ SGP POLICE
c'est STOP !!!



NOUS INTERVENONS AUPRÈS DE LA DC POUR FAIRE APPLIQUER LA RÈGLE DES 35 HEURES !
UNITÉ SGP POLICE OBTIENT LA SANCTUARISATION DES 35 HEURES DE REPOS !

Nous espérons que cette intervention fasse
JURISPRUDENCE !

